

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 203

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Protocole transactionnel avec la société Pays d'Aix Université Club Handball

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04.13.31.96.84**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique sportive, le Département des Bouches-du-Rhône procède à divers achats d'espaces publicitaires ou promotionnels afin d'associer son image à différents championnats d'ampleur nationale ou à des manifestations d'envergure. Par délibération numéro 241 en date du 21 octobre 2016, la Commission Permanente a validé l'achat de prestations avec la société Pays d'Aix Université Club Handball (PAUC) pour un montant de 150.000 € TTC maximum lors de la saison sportive 2016/2017.

Cette équipe de handball évolue en division 1 (LNH) et est la seule du département à ce niveau de pratique. Ce championnat diffusé sur la chaîne télévisée BEIN SPORT qui détient les droits de cette discipline et lui assure un impact médiatique important au niveau national. Ce dispositif est complété par la presse régionale et la presse spécialisée. Ainsi, les achats prévus dans ce marché assurent une importante visibilité de notre institution.

Compte tenu des droits d'exclusivité détenus par la société PAUC concernant la commercialisation des prestations concernées, une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable a été retenue conformément à l'article 30 I 3°c du DMP du 27 mars 2016.

Ces achats ont été validés par la commission d'appel d'offre du 05 janvier 2017.

En conséquence, le Conseil Départemental n'a pu signer l'acte d'engagement de ce marché avant le milieu du championnat 2016-2017.

De même, la société PAUC a, d'une part tardé à fournir les documents relatifs à sa situation vis à vis de l'URSSAF et a d'autre part, exécuté un marché ni signé ni notifié.

Eu égard à ces circonstances, ainsi qu'à la bonne foi des cocontractants, la solution de la transaction est à retenir.

PROPOSITION

En cas d'approbation de votre part, je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer le protocole transactionnel joint, d'un montant de 146.000,00 € TTC avec la société Pays d'Aix Université Club Handball afin de prévenir toute contestation à venir.

La dépense, s'élevant à 146.000,00 € TTC, sera imputée au chapitre 011 du budget du Département.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL